

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, 8
Référence: 708/221
10 NOV. 2021
A traiter par:
Copie à:

N° 5203
Reçue le 09.11.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 10.11.2021

Luxembourg, le 9 novembre 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

« Nous constatons que les renards pénètrent de plus en plus les jardins et propriétés privés dans nos villages et villes. À Kehlen plusieurs personnes auraient même été mordues par un ou plusieurs renards.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

- *Combien d'animaux (poules, lapins, veaux, agneaux, etc.) ont été tués par les renards pendant les dernières 5 années ?*
- *Quel est le dommage économique pour les agriculteurs et les éleveurs de petits animaux causés par les renards ?*
- *Combien de renards ont été testés récemment dans le cadre de la surveillance des maladies animales ? Quelles maladies ont été détectées auprès de ces renards testés ? Quelle est notamment l'évolution de cas de maladie de Carré et d'échinococcose constatés chez les renards ?*
- *Vu l'évolution récente, Madame et Monsieur les Ministres ne jugent-ils pas nécessaire de réguler à nouveau la population des renards ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Arendt', with a stylized flourish extending from the end.

Guy ARENDT
Député



Réponse commune de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°5203 du 9 novembre 2021 de l'honorable député Monsieur Guy Arendt au sujet de « Incidents avec des renards »

1. Combien d'animaux (poules, lapins, veaux, agneaux, etc.) ont été tués par les renards pendant les dernières 5 années ?

Le nombre d'animaux tués par des renards est difficile à préciser, car la plupart des attaques par un renard surtout sur la volaille ne sont pas signalées.

Le nombre d'attaques de renards sur des animaux de rente qui ont été notifiées à l'Administration des services vétérinaires sont :

- En 2016 : 3 veaux ;
- En 2017 : 9 veaux, 3 agneaux et 1 volaille ;
- En 2018 : 13 veaux ;
- En 2019 : 4 veaux ;
- En 2020 : 1 veau.

2. Quel est le dommage économique pour les agriculteurs et les éleveurs de petits animaux causés par les renards?

Le montant du dommage économique est difficile à chiffrer puisqu'il n'y a pas d'information sur le nombre précis d'animaux (surtout concernant la volaille) qui ont été tués par un renard.

3. Combien de renards ont été testés récemment dans le cadre de la surveillance des maladies animales ? Quelles maladies ont été détectées auprès de ces renards testés? Quelle est notamment l'évolution de cas de maladie de Carré et d'échinococcose constatés chez les renards ?

Le Laboratoire de médecine vétérinaire de l'État analyse une centaine de renards par an en vue de la surveillance des maladies animales surtout en ce qui concerne les zoonoses (maladies transmissibles à l'homme : rage, trichinose, échinococcose).

Le nombre de renards analysés en 2020 et 2021 (les analyses sont tributaires de la présence des tissus à analyser et de leur état) sont :

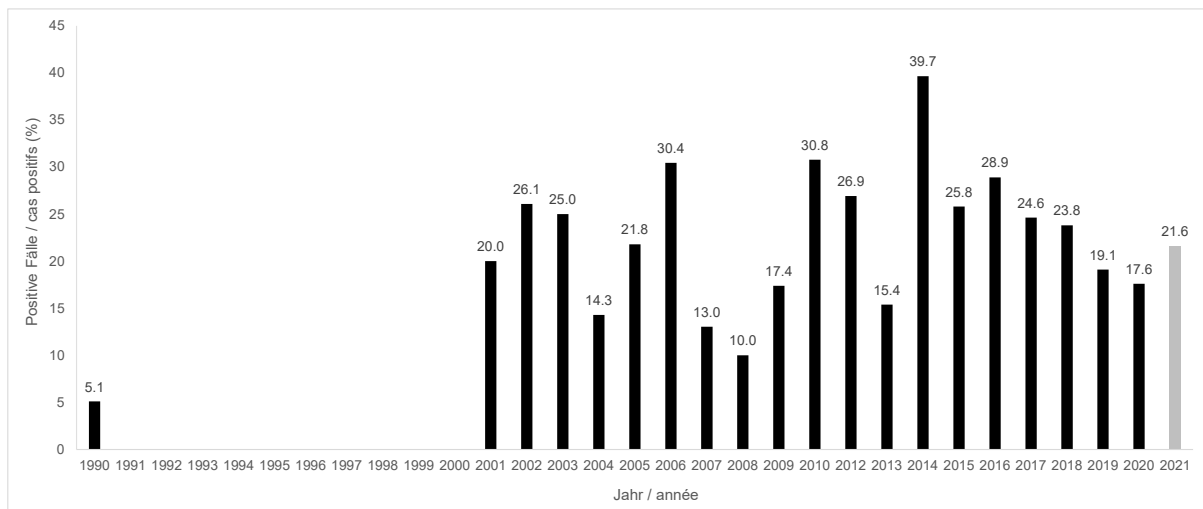
- 2020 :
 - 79 cadavres de renards ont été déposés au laboratoire, 5 cadavres étaient inutilisables
 - 67 renards analysés pour la rage, tous négatifs
 - 69 renards analysés pour la trichinose, tous négatifs
 - 68 renards analysés pour l'échinococcose, 12 positifs (17,6%).



- 2021 : - 102 cadavres de renards ont été acheminés au laboratoire
- 96 renards analysés pour la rage, tous négatifs
- 98 renards analysés pour la trichinose, tous négatifs
- 97 renards analysés pour l'échinococcose, 21 positifs (21,6%).

En plus des trois zoonoses, 56 cadavres ont été analysés pour la maladie de Carré et 34 analyses étaient positives, ce qui constitue un pourcentage de 60%.

L'évolution de la prévalence du ténia du renard se fait depuis des années avec des fluctuations naturelles, avec une tendance à augmentation malgré la chasse au renard jusqu'à l'année cynégétique 2014/2015, tel qu'on peut le voir dans le graphique suivant :



Graphique : Evolution de la prévalence du ténia du renard (*Echinococcus multilocularis*) chez le renard au Luxembourg. Source des données : Ahlmann (1996) pour 1990 ; Administration des Services vétérinaires pour 2000-2021. N.B. La donnée pour l'année 2021 (en gris) n'est que provisoire.

4. Vu l'évolution récente, Madame et Monsieur les Ministres ne jugent-ils pas nécessaire de réguler à nouveau la population des renards ?

Une étude menée autour de l'agglomération Nancéenne publiée fin 2017 dans la revue scientifique internationale « Preventive Veterinary Medicine » a montré 1. que le tir intensif de renards sur trois ans n'a pas eu d'impact mesurable sur la densité de l'espèce, ce qui s'explique en partie par la déstructuration de la population et une meilleure survie des jeunes au vu des territoires libérés par le tir, et 2. qu'avec une augmentation du tir de renards, on observe également une augmentation de la prévalence du ténia du renard, parasite responsable de l'échinococcose, qui peut s'expliquer par un pourcentage plus élevé de jeunes renards dans la population, qui eux sont plus susceptibles d'être contaminés le parasite.

Vu les connaissances scientifiques actuelles, montrant que la chasse au renard n'a pas d'effet régulateur sur la densité de l'espèce et semble même contreproductive en relation avec la prévalence du parasite, la chasse au renard est fortement à déconseiller.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 9 décembre 2021

(s.) Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable